Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20250310-D18-25-DE
Date de télétransmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025

République Française *Département des Alpes de Haute Provence*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 18.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire : **SEANCE DU 10 MARS 2025**
- **En exercice :** 89
- **Présents :** 53
- **Votants :** 68 (16 procurations) – Daniel SPAGNOU, président (disposant de la procuration d'Emilie SCHMALTZ), n'a pas participé au vote du CFU
- **Suffrages exprimés :** 64 (64 pour et 4 abstentions)
- **Secrétaire de séance :** M. Florent ARMAND

Le dix mars deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures, le conseil de communauté dûment convoqué le quatre mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Valenty (commune de Ventavon), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON représenté par Mme Emilie VAUTRIN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Frédéric DENIER
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU représenté par son suppléant, M. Philippe RENOUF
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN représentée par M. Hervé MIRAN à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Philippe BARBUT
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Piarre : Mme Elisabeth DEPEYRE représentée par M. Jean DEPEYRE à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Olivier REYNAUD
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Michel JOANNET
  - Mme Michèle MAFFREN représentée par Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN à qui elle a donné procuration
  - M. Pierre SEINTURIER
  - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
  - M. Maurice BRUN représenté par Mme Renée MAOUI à qui il a donné procuration
  - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Georges PAPEGAY à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU représenté par Mme Marianne ROUX à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Paul COUDOURET
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY représentée par son suppléant, M. Éric BOUIS
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY représenté par Mme Marilyne RICHAUD à qui il a donné procuration

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20250310-D18-25-DE
Date de télétransmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025

  - Mme Marilyne RICHAUD
- Pour la commune de Monêtier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR représentée par M. Lionel TARDY à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Hélène BRETTON
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD représentée par M. Pascal LOMBARD à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Gilles TOUAT
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Gérard NICOLAS à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre PAYAN
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND représenté par sa suppléante, Mme Rosette GUERIN
- Pour la commune de Serres :
  - M. Daniel ROUIT
  - Mme Véronique ARLAUD
  - Mme Arlette MAYER représentée par M. Florent ARMAND à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Christine REYNIER
  - M. Bernard CODOUL
  - Mme Christiane GHERBI
  - M. Nicolas LAUGIER
  - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
  - Mme Françoise GARCIN représentée par Mme Christine REYNIER à qui elle a donné procuration
  - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
  - M. Patrick CLARES
  - M. Sylvain JAFFRE
  - M. Jean-Louis CLEMENT
  - M. Jean-Pierre BOY représenté par M. Bernard CODOUL à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Thèze : M. Gérôme GARCIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - Mme Béatrice ALLIROL représentée par Mme Annick ARMAND à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Cécilia LOUVION
- Pour la commune de Sisteron : Mme Nicole PELOUX
- Pour la commune de Sisteron : M. Franck PERARD

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20250310-D18-25-DE
Date de télétransmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025

- Pour la commune de Sisteron : Mme Stéphanie SEBANI
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON

ORDRE DU JOUR : Compte Financier Unique annexe 2024 du parc d'activités du Val de Durance

Le conseil communautaire délibérant sur le Compte Financier Unique (CFU) annexe 2024 du parc d'activités du Val de Durance de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, dressé par son président, après s'être fait présenter les mouvements réels et d'ordre intervenus en 2024 sur le budget annexe du parc d'activités du Val de Durance :

1. Lui donne acte de la présentation faite du CFU annexe 2024 du parc d'activité du Val de Durance, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	201 175,02 €	- €	201 175,02 €
Recettes	196 289,04 €	692 911,05 €	889 200,09 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	401 315,47 €	- €	401 315,47 €
Recettes	393 567,30 €	7 748,95 €	401 316,25 €

Récapitulatif / réalisations 2024 et reports 2023 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	201 175,02 €	889 200,09 €	688 025,07 €
Section d'investissement	401 315,47 €	401 316,25 €	0,78 €
			688 025,85 €

2. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

3. Autorise le président à signer l'ensemble des documents constituant le CFU annexe 2024 du parc d'activités du Val de Durance.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

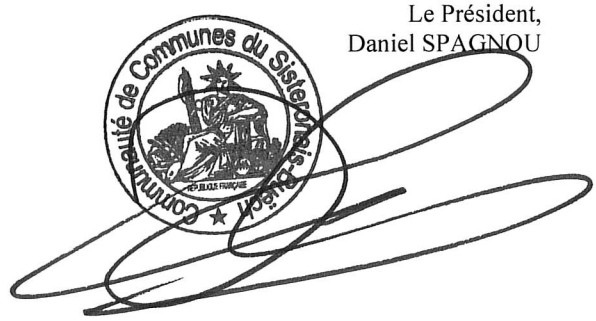

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20250310-D18-25-DE
Date de télétransmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025

Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

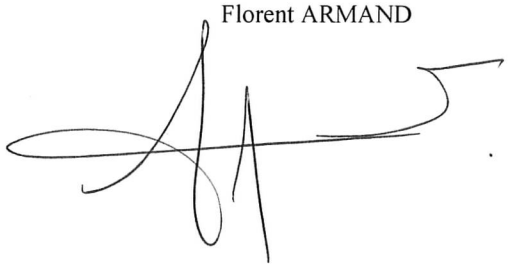

Publiée le : 21 MARS 2025